

Communiqué de presse

Nantes, le 28/02/2014

Assemblée Générale de la CCI Nantes St-Nazaire

La CCI Nantes St-Nazaire a tenu, ce vendredi 28 février, sa deuxième Assemblée Générale de l'année à Nantes. Au cœur des échanges : la place de l'urbanisme dans le développement de nos entreprises, et une actualité immédiate à la suite de la manifestation des opposants au projet de l'Aéroport du grand ouest qui a abouti à des dégradations considérables dans le centre-ville de Nantes.

En introduction, les membres élus de la CCI ont manifesté leur indignation face aux conséquences de la manifestation en date du samedi 22 février en centre-ville de Nantes. Alain MUSTIERE, Président de l'association « Des ailes pour l'ouest » a évoqué les propos diffamatoires tenus par les opposants sur le blog <http://adopteunsoustraitant.noblogs.org/> et concernant les entreprises qui œuvrent ou sont susceptibles d'œuvrer sur le chantier. Il s'agit clairement d'un appel à des sabotages intolérables dans un état de droit et qui révèle la vraie nature des opposants. Par ailleurs la CCI Nantes St-Nazaire a fait le point sur les dégradations subies par plus d'une trentaine de commerçants du centre-ville et pour lesquels la CCI a mis en place une cellule d'assistance technique et juridique. Une enquête flash a été lancée par les CCI dont les premiers résultats seront disponibles en début de semaine.

Jean-François GENDRON, Président de la CCI Nantes St-Nazaire, a ensuite évoqué la publication à venir dans les prochains jours, du texte sur la décentralisation concernant les Régions. Un texte de loi voté en décembre dernier a consacré la Métropole, dont celle de Nantes. Aujourd'hui, il est question de renforcer le pouvoir et les moyens des Conseils Régionaux. Il se passe des choses autour de ce projet de loi, qui conduisent peu ou prou à placer les CCI de région sous la tutelle des Conseils Régionaux. Ce qui est inacceptable !

Autant les CCI croient en l'existence d'un partenariat réel et efficient avec les collectivités territoriales, à l'instar de ce qui se passe ici et en Pays de la Loire, autant elles ne peuvent pas accepter qu'on leur dicte leur ligne de conduite. C'est pourquoi une tribune conjointe entre CCI France, le MEDEF et la CGPME a été publiée mardi dernier dans Les Echos.

Sur les projets de réforme de la « Justice du XXI siècle », Guy LEZIER, Président du Tribunal de Commerce de Nantes, a pris la parole pour évoquer le projet de loi portant la réforme de la justice commerciale et qui est également en débat. Il a précisé que le projet ne reflète pas l'esprit de concertation dans lequel ont été menées les consultations et qu'il contient des propositions que le Tribunal de commerce rejette en force.

Les débats de l'Assemblée ont ensuite été largement consacrés aux enjeux de l'urbanisme, du foncier et du développement économique.

La Loire-Atlantique connaît à la fois de fortes contraintes foncières mais également voit se multiplier les documents et règlements d'urbanisme qui peuvent contraindre, voir empêcher, des projets de développement économique. Pour les membres de la CCI il est indispensable de pouvoir concilier une consommation économe du foncier avec une capacité de développement.

Alain RAGUIDEAU, vice-président de la CCI en charge de l'attractivité territoriale, souhaite que les collectivités territoriales aient une approche ouverte et pragmatique dans leur politique d'urbanisme susceptible de s'adapter aux réalités et besoins des entreprises. C'est pourquoi la CCI se mobilise fortement pour accompagner les acteurs économiques dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme. À titre d'illustration, en 2013, la CCI a traité 94 dossiers de PLU et 5 dossiers de SCOT avec comme objectif premier, celui de favoriser le développement économique à moyen et long terme dans nos territoires.

Contacts presse : Marie Le Saint, T. 02 40 44 60 82, M. 06 12 25 21 98, m.lesaint@nantesstnazaire.cci.fr
Anne-Laure Verrier, T. 02 40 17 21 39 - M. 06 12 79 67 94, A.verrier@nantesstnazaire.cci.fr

Parmi les problématiques sur notre territoire figure la question des zones humides. Agnès LANUZEL, chargée de mission environnement à la Chambre d'Agriculture de Loire-Atlantique, a rappelé le contexte réglementaire de la loi « relative à la protection de la nature » qui a introduit la notion de compensations environnementales. La CCI a souligné tout l'intérêt d'une approche de compensation fonctionnelle par rapport à une approche surfacique qui n'a que peu de sens. .

Enfin, Jean-François VALLES, dirigeant de Synopter, a débattu autour d'approches innovantes en terme de foncier économique. Si à court terme il est nécessaire de travailler sur le retour des activités productives en centre-ville, sur la mixité d'activités au sein de mêmes bâtiments, ou sur la densification des zones économiques, il est sans doute nécessaire de travailler sur des approches plus collaboratives avec le renforcement de la mutualisation entre entreprises où le parc d'activités devient un lieu de services à l'instar des exemples menées en Hollande ou en Autriche.

Autant d'axes de travail sur lesquels la CCI Nantes St-Nazaire va intervenir dans les mois à venir.